

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Approbation des horaires de l'éclairage public suite à la consultation citoyenne du 2 mars 2024, après transformation des lampes SODIUM en LED**

N° D\_50\_2024 (Direction des Services Techniques)

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 20 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 11 mars deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ESPARRAGA, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

DATE  
D'AFFICHAGE

Secrétaire de séance : M. STUTZ

~~~~~

22 mars 2024

Les crises successives depuis 2020 et principalement celle énergétique apparue dès 2022 ont engendré une réinterrogation budgétaire sans précédent pour les collectivités territoriales.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35

La Ville de Montereau-fault-Yonne comme l'ensemble des communes a subi de plein fouet les effets de l'inflation et l'augmentation exponentielles des charges tels que le coût de l'électricité.

En 2023, le coût du megawatt a été multiplié par 4,5 par rapport à celui de 2022 passant de 62,88 € HT du megawatt en 2022 à 537,27 € HT du megawatt en 2023 (hors amortisseur de l'Etat)

À consommation équivalente, les factures énergétiques auraient été multipliées par 4,5 entre 2022 et 2023 soit une augmentation potentielle de 3,5 millions d'euros supportée par le budget municipal et les contributions fiscales des seuls Monterelais alors que les dispositifs tels que l'éclairage public sont utiles aussi pour celles et ceux résidant hors de Montereau.

La ville de Montereau assume son rôle de centralité.

Face à ces dépenses imprévues subies, nombre de collectivités territoriales ont fait le choix :

.../...

- de réduire voire fermer des services publics
- d'augmenter les taux des impôts et/ou les tarifs des services municipaux
- de réduire ou reporter les projets d'investissement

Dès octobre 2022 et en responsabilité, la Municipalité a décidé d'instaurer un plan de sobriété énergétique, écologique, économique et de solidarité préservant le pouvoir d'achat des Monterelais dans la trajectoire du plan de sobriété présenté par le gouvernement le 6 octobre 2022 visant à réduire de 10 % en 2 ans la consommation énergétique sur le territoire national.

L'initiative de la Municipalité s'est appuyée sur plusieurs mesures dont :

- Organiser une consultation publique sur les plages horaires de l'éclairage public
- Mettre en œuvre la conversion progressive au LED de l'éclairage public débuté dès 2018 par le Maire James CHERON alors qu'aucun travaux n'avait été mené par les présentes mandatures pour transformer l'éclairage sodium pourtant coûteux et énergivore.
- 0% d'augmentation de la part municipale des impôts locaux.
- 0% d'augmentation des tarifs municipaux (restauration scolaire, portage des repas à domicile, APPS...)
- Maintien de toutes les opérations d'accompagnement éducatif des jeunes (classes découvertes, séjours au ski, Vacances intelligentes, Coup de pouce Clé, Réussite Après l'École...)

Ces engagements ont été tenus.

La consultation citoyenne a été menée du 21 au 26 novembre 2022. Fort de la préconisation citoyenne et après un débat avec l'AGORA le 26 novembre de la même année, le Conseil Municipal réuni le 5 décembre 2022 a validé la réduction de l'éclairage public comme suit :

- l'éclairage public est allumé 30 minutes plus tard
- l'éclairage public est éteint 30 minutes plus tôt
- l'intensité lumineuse des éclairages LED réduite de 50% au moins
- 2/3 des points lumineux au sodium sont éteints
- lancement d'une phase d'expérimentation pour l'extinction totale de l'éclairage en cœur de nuit de 0h30 à 5h.

Par ailleurs, la Municipalité s'est engagée à mobiliser les partenaires financeurs pour poursuivre la conversion des 75% de points lumineux sodium en LED (25% ont été réalisés à partir de 2018) et à consulter à nouveau les Monterelais après la mise en œuvre de la transformation.

Le Maire a obtenu de l'Etat, de la Région et de la Banque des Territoires les financements nécessaires pour réaliser en moins d'un an la transformation totale de l'éclairage public en LED, technologie moderne moins coûteuse et moins énergivore, soit 2343 points lumineux et 54 armoires électriques pour un coût de 2,3 millions d'euros TTC.

Dès la notification du marché de travaux et conformément à l'engagement de la Municipalité, la promesse a de nouveau été tenue.

.../...

Une nouvelle consultation citoyenne a été organisée le 2 mars 2024 dans deux sites publics de la ville (Maison Pour Tous et Salle Rustic) de 8h à 20h et les Monterelais (toute personne inscrite sur les listes électorales de Montereau et tout habitant majeur non inscrit sur les listes électorales mais justifiant de son domicile réel ou fiscal à Montereau) ont été invités à se prononcer sur deux options :

- ① Après conversion de l'éclairage public en LED, maintien d'un cœur de nuit noire entre 00h30 et 05h30
- ② Après conversion de l'éclairage public en LED, allumage de l'éclairage public toute la nuit.

Les Monterelais ont choisi à 69,42% d'allumer l'éclairage public converti en LED toute la nuit.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le plan de sobriété énergétique, écologique, économique et de solidarité de Montereau-fault-Yonne,

Vu la consultation citoyenne qui s'est tenu du 21 au 26 novembre 2022,

Vu la délibération du conseil municipal du 5 décembre 2022,

Vu la consultation citoyenne du 2 mars 2024,

Considérant la mise en œuvre des travaux de transformation de l'éclairage public Sodium en LED,

Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission en date du 14 mars 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- DE PRENDRE ACTE de l'expression citoyenne des Monterelais.
- DE CONFIRMER l'allumage de l'éclairage public la nuit au fur et mesure de l'adaptation des armoires électriques et la transformation des points lumineux en LED.
- DE PRENDRE ACTE de la transformation totale de l'éclairage public en LED après les premières mesures débutées en 2018.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

James CHÉRON